

## CUEP du 13 juin 2023

### DRH : projet d'évolution de l'organisation de la direction des ressources humaines.

(point de consultation)

Cette réorganisation est dans la suite de celles présentées lors du précédent CUEP qui impactent maintenant la DRH. Nous n'avons toujours pas d'informations sur la charge de travail et le coût de la réorganisation. Nous n'avons pas eu de bilan de la précédente réorganisation, ni d'indicateurs opérationnels et de santé sécurité au travail.

Le nouveau DRH adjoint va superviser toutes les fonctions supports alors que les RH métiers vont être rattachés à la DRH.

La gestion du temps va être répartie dans les équipes de gestion droit public et droit privé. En revanche la paie des personnels publics va être centralisée dans le même service que la paie des personnels de droit privé.

Un pôle serait créé pour piloter le parcours des collaborateurs. Il aurait également la charge de la mise en œuvre de la politique disciplinaire et de déontologie.

La **CFE-CGC** demande des informations sur ces derniers points. Nous alertons également sur le positionnement de la référente harcèlement à la DRH qui pose un problème d'indépendance.

Ce projet d'évolution semble néanmoins aller dans le bon sens avec un objectif d'optimisation des processus mais il est difficile de se prononcer sur cette optimisation. La **CFE-CGC** demande de pouvoir faire un bilan dans 6 à 12 mois

#### Les votes en séance

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
Pour	6		4			10
Abstention		2		2	1	5
Contre						



DG / Direction des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle : projet d'arrêté portant organisation de la Caisse des dépôts.  
(point de consultation)

Ce projet d'arrêté n'est que la déclinaison de la réorganisation proposée précédemment.

Les votes en séance

VOTES		UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour	6		4			10
	Abstention		2		2	2	5
	Contre						

DRH : projet d'accord de supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos au 31 décembre de la Caisse des dépôts et consignations.  
(point de consultation)

La **CFE-CGC** a rappelé qu'elle n'était pas entrée dans l'intersyndicale pour réclamer une prime ponctuelle qui s'est avérée être la même que l'an dernier. [Notre publication du 12 avril](#)

3 organisations sur 4 sortent déçues de cette intersyndicale.

La **CFE-CGC** a réaffirmé sa volonté de mettre en place des **dispositifs pérennes** et a demandé en séance que **cette prime de 750 euros soit pérennisée dans le futur accord d'intéressement en 2024**.

D'autres organisations pourraient rejoindre la **CFE-CGC** sur cette revendication.

Les votes en séance

VOTES		UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour	6					6
	Abstention		2	4	2	1	9
	Contre						



## DRH : projet d'avenant à l'accord d'intéressement 2021-2023 de la Caisse des dépôts et consignations.

(point de consultation)

Lors de la négociation de cet avenant, de nombreuses propositions d'ajustements des organisations syndicales ont été prise en compte par L'Employeur a l'exception d'une seule relative au retrait de l'objectif économique. Il a néanmoins été ajusté dans sa contribution globale afin de limiter un éventuel impact négatif sur le calcul du niveau global de performance.

La **CFE-CGC** qui a pu faire évoluer plusieurs indicateurs s'est abstenue puisque l'objectif économique existe toujours et saura prendre ses responsabilités pour la signature de cet avenant.

### Les votes en séance

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
Pour	6		4			10
Abstention		2		2		4
Contre					1	1

## DRH : Bilan du plan de développement des compétences de l'EP en 2022.

(point d'information)

La **CFE-CGC** demande le montant des **budgets prévisionnels de formation** prévus entre 2019 et 2022 pour comparer avec le réalisé. En effet les années précédentes, nous avons constaté que le réalisé était en baisse de - 25% par rapport au budget prévu. Le coût de la formation a été en baisse en 2020 - 2021 avec le confinement. Il remonte en 2022, mais avec une part de la masse salariale à 3.23% en 2022 qui reste inférieure à celle qu'elle était en 2019 (3.40%).

**Concernant les séniors**, la **CFE-CGC** demande le détail des types de formations suivies par les plus de 50 ans. Notamment si le stage de préparation à la retraite et les formations obligatoires sont intégrés dans le décompte.

Nous demandons les statistiques de formation autres que les formations obligatoires : sexisme ordinaire - objectifs de développement durable....

La CDC porte le **CPF « Compte Personnel de Formation »**, mais il est largement sous employé en interne. La **CFE-CGC** s'étonne du nombre de formation CPF refusées ou reportées.



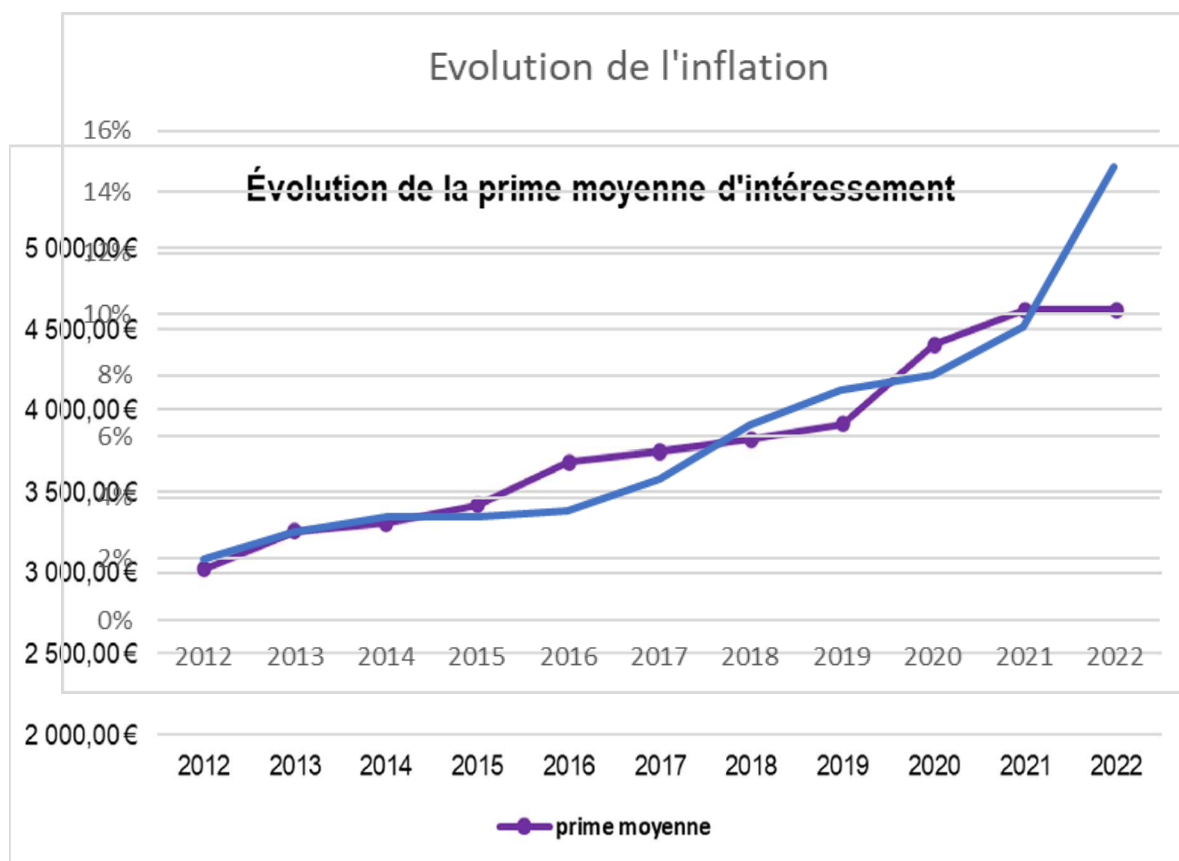
Concernant la VAE « Validation des Acquis de l'Expérience », le dispositif est également sous employé avec 3 demandes en 2021 (2 refusées et 1 en attente) et 2 demandes en 2022, en attente de réponse.

## DRH : bilan de l'intéressement 2022

(point d'information)

La CFE-CGC fait remarquer que pour la première fois depuis 10 ans l'évolution de la prime moyenne d'intéressement stagne alors que pour la première fois depuis 10 ans l'inflation augmente fortement.

Cet « effet ciseau » est synonyme de perte de pouvoir d'achat



## Questions diverses

Avec la publication des décrets sur la réforme des retraites, les personnels nés après octobre 1961 et déjà engagés dans les dispositifs MATT et CAA sont impactés. La réponse de principe de la DRH est de ne pas faire revenir ces personnels mais il faut un accord pour modifier les textes. Si le calendrier le permet cet accord inclurait également le dispositif de retraite progressive. A voir au CUEP du 11 juillet 2023.

Comment se fait-il que les organisations syndicales découvrent dans la presse la nomination de M. Aurélien Rousseau comme DG adjoint et remplaçant de Michel Yahiel ?

- Le DG assure n'avoir pas été contacté et trouve le CV de Monsieur Rousseau intéressant.

Où en est la vente du chalet de Courchevel ?

- L'acheteur est identifié et la promesse de vente est en cours.
- Le nom du repreneur reste confidentiel à ce stade

Où en sommes-nous avec Orpéa ?

- C'est une procédure de sauvegarde accélérée qui dépend actuellement d'un jugement de la cour d'appel.

A quelle date sera présenté le bilan RSE ?

- Le document qui devait être présenté en octobre 2022 doit être réactualisé.

